

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois de Février, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à St Martin de Fraigneau sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.
Etaient présents :

CC Vendée Sèvre Autizes		
CHOLLET Joel	BENET	
LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	
GRELIER Alain	FAYMOREAU	
BORDERT Bernard	LE MAZEAU	
ROBIN Noël	LIEZ	
GELOT Jean-Marie	MAILLE	
GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
COIRIER Jannick	RIVES D'AUTISES	Suppléant
GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	
GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
CHATAIGNE Jean-Loui	ST SIGISMOND	
CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON	
Présents : 13 – représentés : 0		13/15
CC Sud Vendée Littoral		
GRELAUD Frédéric	CHAILLE LES MARAIS	Suppléant
LEGERON Joel	L'ILE D'ELLE	
CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
CAREIL Pierre	ST GEMME LA PLAINE	
LAMY Judicaël	LA TAILLEE	
BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	
CHAUSSARD Jean-Pierre	VOUILLE LES MARAIS	
Présents : 8 – représenté : 0		8/14
CC Pays Fontenay Vendée		
BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	
PORCHER Hugues	LONGEVES	Suppléant
RIDEAU Daniel	MONTREUIL	
FILLON Nicolas	MOUZEUIL	
BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE	
HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
BAUDRY Yves	SERIGNE	Pouvoir à M. GATINEAU
Présents : 8 – représentés : 1		08/22
CC Pays de la Chataigneraie		
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	
CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	
GUÉNION Christian	ST MAURICE DES NOUES	
Présents : 3 – représentés : 0		03/10
CC Aunis Atlantique		
AUGERAUD Sylvain	LE GUE D'ALLERE	
Présent : 1 – représentés 0		1/02
Total présents		33
Total représentés :		1
Total présents et représentés :		34/64

Le Président, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance et déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : PTGE DES AUTIZES – DELIB N°32/2026

Une convention entre le SmVSA et le Syndicat Mixte Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN) avait été établie en novembre 2022. Cette convention a été réalisée avant de connaître les montants définitifs de l'étude PTGE ainsi que de l'étude plans d'eau pilotée par le SMBVSN. L'estimation avait été indiquée à hauteur de 336 000 € TTC

Il est proposé un avenant à cette convention afin :

- D'actualiser les montants de l'étude, et de la répartition des coûts entre les deux structures ;
- D'inscrire un partage des coûts si les réunions nécessitent de payer des repas ou bien de louer une salle ;
- D'avoir une réversion au fur et à mesure de l'avancement de l'étude.

Actualisation du plan de financement

Le montant global de l'ensemble des études PTGE est de 303 352.80 € TTC, avec une répartition entre les 2 syndicats comme suit :

- Le solde à charge assuré par le SMBVSN sur l'étude plan d'eau est déduit de sa participation à l'étude PTGE,
- Le solde à charge (subvention déduite) de l'étude PTGE est répartie comme suit :
 - 77% pour le SmVSA
 - 23% pour le SMBVSN

Voici le nouveau plan de financement global :

	Coût global en € TTC	Subvention	SmVSA	SMBVSN
Etude PTGE	238 560 €	190 848 €	36 738,24 €	10 973,76 €
Etude plans d'eau	64 792,8 €	51 834,24 €	/	12 958,56 €
Global	303 352,8	242 682,24 €	36 738,24 €	23 932,32 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- ✓ APPROUVE le principe de conclure un avenant ;
- ✓ AUTORISE le président à signer celui-ci.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT,
Arnaud CHARPENTIER